



Inscriptions scolaires

du 9 mars au 3 avril 2020

Les inscriptions des enfants se font en 2 étapes. D'abord l'inscription administrative, assurée par la mairie et ensuite l'admission, assurée par la Directrice, le Directeur de l'école.

Seulement les enfants nés en 2017 et qui entrent en petite section de maternelle sont concernés.

L'inscription administrative :

Assurée par la mairie, cette prestation permet à la famille de formuler la demande d'inscription administrative d'un enfant. Pour cela la famille complète et renvoie le dossier d'inscription. La mairie peut ainsi créer ou compléter le dossier de la famille et lui adresser une fiche d'inscription, affectant l'enfant à son école de secteur.

Les dossiers d'inscription sont à votre disposition dans les lieux suivants :

- Structure Multi-accueil « Les Petits Princes »
- Centre de Loisirs « May Soua Moua »
- Ecoles
- Espace Gonat- Rue de l'Ancien Hôtel Dieu
- Centre Administratif – 3, Chemin de Montfort
- Mairie d'Arrabloy
- [En téléchargement \(année 2020-2021 sur legiennois.fr\)](http://legiennois.fr)

L'admission :

Assurée par la Directrice, le Directeur, de l'école. Le document délivré par la mairie vous permet de prendre contact avec l'école.

Dérogations :

La dérogation scolaire est une procédure exceptionnelle, destinée à formuler une demande de changement d'école justifiée exclusivement par des contraintes particulières et dans la limite des places disponibles.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans une autre école autre que celle de votre secteur, vous devrez en premier lieu établir votre dossier d'inscription, qui sera enregistré dans votre école de secteur.

La demande de dérogation, motivée et justifiée, sera à formuler via un dossier spécifique, qui vous sera adressé ultérieurement.

Comment s'inscrire :

A partir du lundi 9 mars 2020 et avant le vendredi 3 avril 2020 :

En ligne, en téléchargeant votre dossier sur : legiennois.fr et en le retournant complété à l'adresse suivante : mairie.scolaires@gien.info

OU

- En utilisant le formulaire prévu à cet effet (page 3 et 4), à retourner complété et **accompagné des pièces justificatives demandées, ci-dessous.**
- **soit par courrier à :**

Mairie de Gien
Pôle des Affaires Scolaires
3, Chemin de Montfort – BP 80099
45503 Gien Cedex

- **soit en le déposant à :**

Pôle des Affaires Scolaires
Espace Gonat
Rue de l'Ancien Hôtel Dieu

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

DOCUMENTS A FOURNIR IMPERATIVEMENT (*attention fournir des copies uniquement*)

- le dossier de demande dûment complété, daté et **signé par le parent sollicitant la demande,**
- **Une copie complète du livret de famille,**
- **Une copie des pages 90-91** du carnet de santé de l'enfant,
- **Une copie du jugement de séparation ou de divorce pour les parents séparés ou divorcés (ou un courrier co-signé des deux parents en cas d'absence de jugement),**
- **Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois :** *copie de facture d'électricité, gaz, téléphone fixe, eau, quittance de loyer non manuscrite avec cachet précisant le nom et l'adresse du bailleur, bail signé des deux parties, compromis de vente, dernier avis d'imposition.*
- **Si vous êtes hébergé(e)s, fournir une attestation d'hébergement sur l'honneur de l'hébergeant,** la pièce d'identité de l'hébergeant et son justificatif de domicile ainsi qu'un courrier à votre nom adressé à cette adresse, datant de moins de 3 mois.